

A Plagny (Nevers), le dimanche soir. Agent, M. Vivet ;
A Decize, le lundi matin. Agent, M. Favier-Guerrin ;
A Digoin (Chavannes), le mardi soir. Agent, M. Th. Serée ;
A Roanne, le mercredi soir. Agent, M. Sébastien Barge.
Bientôt un nouveau service sera organisé entre Nantes et Roanne.
La Compagnie se charge des transports à petite vitesse à prix réduits.
Pour les renseignements, s'adresser à M. Sébastien Barge, rue Impériale, 31, à Roanne.

Une enquête est ouverte sur l'emplacement des stations du chemin de fer à établir dans l'arrondissement de Roanne.

Les pièces de ce projet sont déposées aux mairies de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Cyr-de-Favière, et Saint-Victor. Cette enquête restera ouverte pendant huit jours.

Mercredi matin, un ouvrier maçon, occupé à mastiquer les joints de la pierre de taille d'une des façades de l'église des Minimes en construction, s'est laissé tomber d'une hauteur d'environ dix mètres. On l'a relevé tout contusionné et presque expirant. De prompt secours lui ont été prodigues et on espère le sauver.

Le nommé Dugazon, né à Itzac (Cantal), qui avait tenté de se suicider près du presbytère de Riorges, et que de prompts secours étaient parvenus à soustraire à sa fatale détermination en coupant à temps la corde à l'aide de laquelle il s'était suspendu, est mort cette semaine à l'hospice, où il avait été conduit.

Dans la nuit du 23 au 24 courant, un ouvrier poseur de rails, nommé Jean Jacquemont, âgé de 27 ans, a été écrasé par une locomotive, dans le tunnel situé près de Vendranges. Tout fait prémunir que ce malheur ne peut être attribué qu'à l'imprudence de celui qui en a été victime, lequel, dans un état complet d'ivresse, se serait couché sur les rails. Si nous en croyons les on dit, un de ses camarades, aussi soul que lui, aurait été trouvé sur la voie, sans qu'il lui fut arrivé aucun mal, malgré le passage des trains.

On sait que treize maisons de notre fabrique avaient envoyé collectivement leurs produits à l'exposition de Londres. La ville de Roanne vient de recevoir la médaille qu'ils ont obtenue. Elle est en bronze, grand module et porte sur la tranche les mots : *City of Roanne. Class. XVIII.* Elle est déposée au musée de la ville.

Il y a toujours danger à laisser les enfants seuls dans les appartements. Hier matin, les époux V..., rue de la Côte, 17, avaient laissé leur enfant au lit, pour se rendre à leur travail. Cet enfant a pris des allumettes et en s'amusant a mis le feu au lit. Il s'est mis aussitôt à crier, et les voisins sont arrivés assez à temps pour le délivrer et éteindre ce commencement d'incendie.

Nous avons une bonne nouvelle à annoncer aux amateurs de théâtre. Madame Rhoné, dont on a gardé un agréable souvenir, veut bien nous donner une représentation et marquer son passage à Roanne, en se rendant à Paris, où elle est appelée.

On sait que madame Rhoné (Irma Aubry) est la plus digne émule de mademoiselle Déjazet, et nous sommes persuadé qu'elle attirera la foule, comme elle a toujours fait sur notre scène, et comme il lui arrive sur tous les théâtres qui ont l'avantage de la posséder.

Il vient d'arriver à Roanne un salon artistique désigné sous le nom de *Musée Français*. Il se compose de plus de 130 personnes en cire, de grandeure naturelle. Les journaux de Moulins en font le plus grand éloge.

L'ouverture aura lieu le jour de Pâques.

Nous avions inséré dans notre numéro du 15 mars un article signé : *Seize lustres féminins*, nom respectable s'il en fut jamais. Cet article a été critiqué par notre confrère ; et, ne voulant pas avoir maille à partir avec lui, nous désirions abandonner le champ de bataille. Mais nous avions compté sans les caprices d'une octogénaire ; une fois qu'à cet âge les dames ont quelque chose dans la tête, on est obligé (sauf à leur manquer de respect, ce dont nous sommes incapables) de céder à leur caprice, de leur obéir. D'ailleurs elle tient,

Je pourrais bien boire tout seul comme le père Labernade ; mais une fois j'ai essayé, et je me suis senti tout perdu en revenant. Il s'est fait tout noir au dedans de moi ; c'est comme une nuit sans étoiles ; la tristesse monte, monte peu à peu pour me noyer....

— Ne puis-je rien pour vous ? — demanda Michel ému.

— Si, mon cher ; vous allez la voir, vous : eh bien ! ne lui dites rien, mais remettez-lui cela ; vous verrez bien ce qu'elle pense. C'est le dernier bouquet d'immortelles de mer cueillies pour elle. Ces fleurs ressemblent à mon amitié pour Lennie ; elles sont pâles ; elles vivent tristement, mais elles ne meurent jamais, même quand on les déchire.

Et Bélie entr'ouvrant sa veste, retira le bouquet qu'il remit à Michel en disant : — Il y a longtemps qu'il attend là ! — Qu'avez-vous ? — demanda celui-ci qui entendit les dents du pâtre s'entrechoquer.

— La fièvre vous a quitté, vous l'avez tout tour ; mais ce n'est pas tout-à-fait la fièvre du pays ; la mienne est plus intérieure, plus profonde.... je ne puis pas vous expliquer cela clairement.

Bélie quitta la bride du cheval, serra sa peau de mouton autour de lui et tourna le dos.

— A cinquante pas d'ici dans le petit bois, vous verrez la maison du résinier, une maison en torchis, en planches et en chaume, d'ailleurs il n'y en a pas d'autre. Ne parlez pas de moi surtout !

— Comment, lui cria Michel, — vous allez traverser tout ce désert avec votre fièvre ?

— Bah ! c'est une habitude de jeunesse, — répondit le berger s'éloignant dans les brandes.

René de MARICOURT.
Voir pour le commencement du feuilleton, le numéro du 2 mars.

(France Littéraire). (A continuer).

avant de mourir, à confesser tous ses péchés littéraires. S'adressant à notre confrère, voici le radotage qu'elle nous envoie :

« Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à l'ennemi généreux qui, en prenant la peine de descendre à relever nos *lapsus calami* (d'ailleurs vraiment), a passé sous silence des incorrections plus choquantes, auxquelles, il faut bien l'avouer, notre, c'est-à-dire nos plumes d'oison sont restées complètement étrangères (1).

» 1^e On nous fait dire, à propos des héroïnes qui nous ont séduits (littéralement, s'entend) pour littérairement ; 2^e les seize lustres, NOTRE (et non pas nos cette fois), notre propriété, notre signature, enfin votre propriété ; ce qui a fait un imbroglio incompréhensible. Quelle chance !.... Nous ne vous en êtes pas même aperçu ! Merci ! Nous en sommes à l'ennemi ; mille et mille fois merci !

Tout en riant de bon cœur, quand, par la magie du style, nous nous représentons comme l'hydre aux cent têtes, et, bien que notre phrase soit grammaticalement correcte, nous nous résignons à étudier nos pronoms possessifs, afin de ne plus perdre la tête, quand même nous en aurions de recharge. En revanche, nous vous serons fort obligés de vouloir bien corriger vos substantifs, ce qui est plus élémentaire. Exemple : vous dites, en parlant de nous : L'Etoirdi !.... Eh quoi ! seize lustres féminins nous ont valu cette aimable qualification ?.... Nous ne respectez pas plus l'âge que la langue ! Nous vous retournons l'épithète qui, pour le coup, retombe à qui de droit. De grâce, si vous nous lancez encore de pareilles gentillesse, veuillez dire au moins l'Erourdi !.... Qui diable a jamais reçu pareille gracieuse à seize lustres ? Rendons hommage à la vérité ; ceci est neuf et piquant.

» A propos de lustres (le mot est de vous, s'il n'est pas heureux comme tant d'autres), regardez, je vous prie, à la fin de la 2^e colonne, 10^e paragraphe de votre article. Là, nous avons cru nous apercevoir que le feuilletoniste incendiaire, cet être infernal, condamné à flamber à perpétuité, ne pourrait guère, en lançant ses flammes à jet continu, nous rappeler la délicieuse figure de l'adolescent chérubin, qu'en notre qualité de douairière, nous apprécions doublement. Nous parlions donc du volcan nommé plusieurs fois en toute lettre et même deux lignes avant. Qui donc s'est arrêté devant six lustres, si ce n'est Ethna ? C'est clair pour tout le monde, excepté pour vous. Attaquez-nous toujours ainsi, cher ennemi, et nous chanterons vos louanges sur tous les tons.

Quand on est mère ou grand'mère l'Oie, on peut glisser deux mots raisonnables, en continuant cette discussion. Nous aurions certainement le plus grand plaisir à vous lire, ainsi que la présentation de vous contrarier quelquefois ; mais nous tenons de source certaine que ce genre de controverse est fort peu du goût des abonnés. On les entend se dire, avec une malice que nous déplorons, qu'ils ont déjà pardessus la tête (ou leurs têtes) de chroniques et de chroniqueurs ! Quant à nous, pauvre oie plumée, nous rentrons au poulailler. Ce terrain n'est pas le vôtre, n'est-il pas vrai ? Nous pourrons nous rencontrer ailleurs.

» Vous avez, sans doute, remarqué notre partialité pour Mme Clémence, cet ange trop souvent incompris. Nous lui offririons volontiers le baiser de paix ; deux choses nous arrêtent : offrir un baiser à notre âge, c'est manquer à la charité envers le prochain, puis nous craignons fort de piquer nos joues aux moustaches de mademoiselle. Loin de lui chercher querelle, nous nous écrions : Clémence !.... Nous redemandons Clémence.

» Voici venir le renouveau.

» Les lilas s'entr'ouvrent, cette fois, la prairie va s'émailler ; de frais flocons roses ou blancs nous jettent leurs suaves senteurs ; les premières brises du printemps, en secouant la neige, découvrent les pervenches.... Clémence ! où êtes-vous ?

» C'est uniquement dans l'intérêt de nos compatriotes (qui ne sont pas des oies) et dans le seul but de délivrer la patrie d'un fléau inconnu jusqu'alors, grâce à Dieu, que nous nous sommes écriées, vox calami, crié jeté par nos aïeules du haut du Capitole (noblesse oblige).

» Les lamentations de Jérémie n'étaient rien auprès de celles de nos concitoyens (non plumés). Que voulez-vous ? personne n'aime à brûler indéniablement dès ce monde. On allait jusqu'à invoquer un nouveau déluge, puisqu'il est dit que, dans ce cataclysme, le mont Ararat avait seul surnagé !

» Espérons toutefois que des moyens moins violents suffiront pour éteindre cet avant-gout de l'enfer. Qui sait ? peut-être, à l'heure qu'il est, ce pauvre diable.... de volcan, assis sur les débris fumants de ce qui fut son foyer, les pieds dans ses cendres encore chaudes, se dit, par forme d'élegie, que la gloire n'est que fumée.

» Brûlé de plus de feu que je n'en allumai. »

Telle sera la devise de l'ex-Etna.

» Nous n'avons donc pas le projet ambitieux de marcher sur vos traces, en croyant faire une chronique, etc., etc., etc., etc., roannaise. Votre plume est trop bien ferrée, le bec en est aigu, tranchant comme une pointe de couteau, finissant quelquefois par une lame d'épée. Horresco referens ! Est-ce qu'un vieil oison plumé pourra lutter avec vous ? Vous avez déjà sur nous l'avantage du nombre (malgré l'hydre). N'êtes-vous pas trois têtes dans un bonnet ?

» Que voulez-vous qu'elle fit contre trois ?
» Qu'elle mourût !.... Pauvre Oie !

SEIZE LUSTRES FÉMININS.

(1) Ah ! coquille ! Ami lecteur, vous ne savez pas ce que c'est qu'une coquille, cette faute typographique dont se plaint cette respectable dame. Eh bien ! c'est cette faute qui un jour a fait dire dans un journal : *Le conseil des Ministres*, c'est cette faute qui, dans notre dernier numéro, au feuilleton, 7^e colonne, 20^e ligne, estropiant deux noms illustres, a fait lire Esquiroz et Renon, au lieu de *Esquiroz et Renan*, par la transcription d'une lettre.

Des demandes de passage gratuit pour la Nouvelle-Calédonie sont journallement adressées au département de la marine. Ces demandes ne peuvent être accueillies, le nombre d'ouvriers et de cultivateurs demandés par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie ayant été réuni et embarqué sur la *Sybille*, qui est partie de Lorient le 17 mars pour ladite colonie.

Si l'administration de la Nouvelle-Calédonie réclame l'envoi de nouveaux émigrants, il en sera donné avis par la voie des journaux.

Parmi les différentes questions soulevées par l'application de la loi du 2 juillet 1862, les propriétaires intéressés ont souvent demandé quel est l'âge auquel les chevaux peuvent être légalement imposés.

D'une circulaire de M. le directeur général des contributions directes, en date du 31 octobre dernier, il résultait qu'aucun impôt ne peut frapper un poulain.

Tant que le propriétaire ne monte un jeune cheval que pour le dresser, ou ne le fait monter que pour le dresser, ce cheval n'est pas imposable. Tant pis pour le propriétaire qui, prématièrement emploierait à la selle, ou à la voiture, un cheval trop jeune. Il serait alors imposé très légalement.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE.

Présidence de Monsieur LACREZE, Conseiller à la Cour Impériale de Lyon.

Audience du lundi, 16 mars.

VOLS QUALIFIÉS. — Bony, Jean, âgé de 23 ans, sans profession, né à Thurins (Rhône), sans domicile fixe.

Déclaré coupable, sans admission des circonstances atténuantes, Bony a été condamné à 10 ans de travaux forcés.

Audience du mardi 17 mars.

FAUX. — Prévieux, Benoît, 44 ans, entrepreneur de travaux publics, né à Bouvans (Isère), demeurant à Valfleur (Loire), accusé.

Déclaré non coupable par le jury, la Cour a prononcé son acquittement.

Même audience.

Tarcher, Claudio, âgé de 21 ans, ouvrier armurier, né à Firminy (Loire), demeurant à St-Étienne, était accusé d'avoir porté des coups et fait des blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Déclaré coupable par le jury sans admission des circonstances atténuantes, La Cour l'a condamné à 8 ans de travaux forcés.

Audience du mercredi 18.

INCENDIE DE RÉCOLTES. — Audard, Benoît, âgé de 35 ans, mousselinier, né et domicilié à St-Just-la-Pendue (Loire).

Pendant la nuit du 23 au 24 février 1863, un incendie consuva deux meules de seigle appartenant au sieur Jean-Claude Durantin, cultivateur et la commune de Croizet, canton de St-Symphorien-de-Lay.

Ce sinistre était évidemment le résultat d'un crime ; les deux meules avaient brûlé en même temps et leur situation respective rendait inadmissible l'hypothèse d'un incendie simultané et accidentel.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Benoît Audard, homme mal famé, qui reprochait à Durantin d'avoir déterminé par ses conseils à contracter mariage avec sa domestique, dépourvue de fortune ; et qui, pour ce motif, avait conçu contre lui une haine violente.

L'accusé avait déjà manifesté plusieurs fois son animosité, et des indices graves lui avaient fait imputer un délit de mutilation d'arbres commis au préjudice de Durantin.

On avait remarqué dans une terre fraîchement labourée des empreintes de pas partant du lieu du sinistre et se dirigeant du côté de la demeure d'Audard, située à un kilomètre environ. Ces traces étaient de deux natures : dans une partie du trajet elles paraissaient avoir été faites avec des sabots, dans une autre partie avec des chaussures.

Des chaussures de ces deux espèces ont été saisies chez l'accusé ; les chaussures étaient encore couvertes d'une couche de terre exactement semblable par sa nature et sa couleur à celle du champ où les traces de pas avaient été constatées. Des expériences faites sur les lieux ont démontré que les sabots aussi bien que les chaussures trouvées en la possession de l'accusé, coïncidaient parfaitement avec les empreintes suspectes.

Audard a été mis en état d'arrestation. Plusieurs entrevues ont eu lieu entre la victime du sinistre et lui. Dans la dernière visite de Durantin, il lui a confessé son crime en lui promettant une indemnité, que sa position pécuniaire ne lui permettait pas de payer. Cet aveu a été reproduit devant la gendarmerie et M. le commissaire de police de St-Symphorien-de-Lay ; et plus tard, après quelques hésitations, devant M. le juge d'instruction, Audard a déclaré qu'il avait mis le feu à un délit de mutilation d'arbres et dans un but de vengeance.

Le jury ayant rendu contre lui un verdict de culpabilité mitigé par l'admission des circonstances atténuantes,

La Cour l'a condamné à 3 ans de prison.

Même audience.

VIOLS. — Antoine Tronchon, cultivateur, âgé de 34 ans, demeurant à St-Just-sur-Loire, ayant été déclaré coupable, mais avec admission des circonstances atténuantes, d'avoir depuis moins de dix ans, à St-Just-sur-Loire, commis un ou plusieurs viols sur une jeune fille âgée de moins de quinze ans, a été condamné à 8 ans de réclusion.

Audience de clôture du jeudi, 19 mars.

VOLS QUALIFIÉS. — L'accusé Goutelle, Jean, âgé de 39 ans, ouvrier armurier, né et demeurant à St-Étienne.

Le jury ayant déclaré coupable de deux vols avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour l'a condamné à 10 ans de réclusion.

Même audience.

Vol. QUALIFIÉ. — Faure, Jacques, dit Jacquet, né à Ecotay-l'Olme (Loire), âgé de 23 ans, ouvrier armurier, demeurant à Ecotay-l'Olme ;

Bastide, Jean-Baptiste, dit Lenoir, né à Saint-Rambert, le 2 mai 1831, se disant charpentier, demeurant à St-Étienne.

Le jury ayant rendu un verdict de culpabilité en admettant en leur faveur des circonstances atténuantes,

La Cour a condamné Bastide à

Bibliographies.

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, ou Exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts, qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger, par LOUIS FIGUIER.

Septième année, 4 vol. in 18, contenant 1 planche coloriée et 7 gravures sur bois. Paris, 1865; chez L. Hachette. Prix: 5 fr. 50 c. (1).

L'intérêt et l'importance de l'Année scientifique de M. Louis Figuier n'ont cessé de s'accroître depuis l'origine de cette publication. La septième année de ce recueil, qui vient de paraître et que nous avons sous les yeux, est assurément supérieure, par le soin qui a présidé à sa rédaction, par le nombre et la valeur des matériaux et documents rassemblés, à toutes celles qui l'ont précédée.

Il est à peine nécessaire de rappeler ici l'objet de l'Année scientifique et industrielle. Ce livre est composé pour ceux qui n'ont pas le loisir de consulter les recueils scientifiques spéciaux, c'est-à-dire pour l'industriel, le manufacturier, l'agriculteur et l'homme du monde. M. Louis Figuier s'est constitué l'historiographe, l'annaliste de la science contemporaine, et il en dresse chaque année un résumé plein d'intérêt, plein d'exacitude, qui est devenu indispensable à tous ceux qui, par profession ou par goût, ont besoin de se tenir au courant des progrès généraux de l'esprit humain dans l'ordre scientifique. Aussi l'Année scientifique est-elle depuis longtemps entre les mains de tous; c'est le recueil scientifique classique et populaire en France. On le trouve dans le salon et dans l'atelier. Maîtres et élèves vont y puiser des renseignements exacts sur les progrès qu'ont faits les sciences utiles dans le cours de chaque année.

L'Année scientifique de M. Louis Figuier formera un jour le précieux répertoire historique du mouvement des sciences dans notre siècle. Il contiendra, en effet, les matériaux de l'histoire scientifique contemporaine clairement exposés, classés avec méthode, revêtus enfin d'une date certaine, qui préviendra toute réclamation de priorité. En attendant, ce recueil présente à tout homme qui s'occupe de matières scientifiques, le tableau fidèle, le résumé systématique de tous les documents répandus durant le cours de chaque année, dans les journaux, les recueils ou les revues. C'est un répertoire complet, aussi commode que bien exécuté, qui épargne des recherches longues, pénibles, quelquefois impossibles, et rend ainsi de véritables services aux hommes studieux, aux savants et à la science elle-même, car c'est contribuer efficacement à son progrès, que d'en préciser la marche et d'en simplifier l'étude.

Par sa position de rédacteur scientifique de l'un des journaux quotidiens les plus réputés de la capitale, M. Louis Figuier est placé mieux que personne, pour tracer un résumé exact des découvertes récentes, pour peindre fidèlement le mouvement scientifique et intellectuel de l'année. Depuis sept ans il s'acquitte de cette tâche avec un succès toujours croissant. Une clarté vraiment remarquable dans l'exposition, une élégance de style que l'on aime à rencontrer dans tout ouvrage, mais qui n'aît davantage encore dans un ouvrage

(t) Les six années précédentes, formant six volumes (1857-1862), se trouvent à la même librairie. Prix: 3 fr. 50 cent. chaque volume.

scientifique, un esprit net et judicieux, qui sait en toute question émettre une appréciation d'une justesse incontestable, enfin une entière sincérité dans les jugements et les appréciations, voilà ce qui se fait remarquer dans l'Année scientifique et ce qui explique la vogue, la popularité de ce recueil.

L'Année scientifique est divisée en douze chapitres. Astronomie, — physique, — mécanique, — chimie, — art des constructions, — marine, — histoire naturelle, — physiologie et médecine, — hygiène publique, — agriculture, — arts industriels, telles sont les divisions adoptées dans l'Année scientifique et sous lesquelles viennent se ranger les différents sujets exposés par l'auteur.

Un dernier chapitre très-important est celui dans lequel M. Figuier énumère les prix et récompenses décernés par l'Académie des sciences, l'Académie de médecine et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Les éloges académiques qui ont été prononcés pendant le cours de l'année, à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine, lui donnent l'occasion de retracer la biographie des savants récemment enlevés à la science.

Le nom d'Année scientifique est donc bien justifié par cet ouvrage, qui présente, en effet, le reflet fidèle et raisonnable de tout ce qui s'est passé d'important, chaque année, en matière de science.

Nous disons, en commençant, que la septième année de ce recueil nous paraît supérieure à toutes celles qui l'ont précédée, et il n'y nous serait pas difficile de justifier cette assertion. Ce volume renferme, en effet, un grand nombre d'articles tout à fait magistraux, on peut le dire, par leur portée et par leur étendue. Telle est par exemple la belle étude sur les bâtiments curvassés, sujet éminent, original et neuf, que nul recueil n'a encore abordé avec cette étendue, et qui paraît dans l'Année scientifique avec une richesse de renseignements et une netteté de vues des plus remarquables. Tel est, encore, l'article qui nous fait connaître l'état actuel des travaux du canal de Suez, et nous met au courant de la situation présente de l'entreprise du percement de l'Isthme de Suez. L'exposé de l'état actuel des travaux du tunnel des Alpes doit être cité au même titre. Nous avons remarqué, en Médecine, comme essentiellement originale, l'étude sur l'ovariotomie, cette grande et hardie opération chirurgicale qui a beaucoup attiré l'attention des hommes de l'art, et sur laquelle M. Figuier ne veut rien laisser ignorer au public. L'article intitulé: *La blessure de Garibaldi* touche avec émotion à une des pages les plus curieuses de l'histoire scientifique de l'année 1862, à un événement qui, comme le dit l'auteur, « sera un honneur pour toute la chirurgie française. » Nous avons remarqué dans l'Astronomie, un très-piquant exposé des récentes découvertes de petites planètes, et un résumé des expériences de M. Léon Foucault sur la vitesse de la lumière; — en Chimie, un très-bien article sur la nouvelle méthode d'analyse par l'inspection des raies des spectres lumineux, formés par l'interposition des métals dans la flamme; — dans les Arts industriels, un exposé net et précis des nouveaux appareils de M. Carré servant à fabriquer la glace artificiellement et à bas prix.

Une addition qui a été faite pour la première fois dans le volume actuel, à l'Année scientifique, c'est le chapitre Nécrologie, dans lequel l'auteur retrace la biographie des savants les plus éminents enlevés à la science dans le cours de l'année. Ce chapitre est, malheureusement pour la science, assez long cette année: il renferme les biographies de MM. Biot, Jomard, de Sénarmont, de Gasparin et Marcel de Serres. Vient ensuite la simple énumération des noms d'autres savants morts en 1862.

Ce qui mérite encore d'être signalé, dans ce nouveau volume, c'est une planche coloriée représentant ce que l'auteur nomme les spectres lumineux des météores. Aucune description n'aurait suffi pour donner au lecteur une idée des phénomènes sur lesquels repose le nouveau procédé d'analyse chimique par le spectre solaire. Il faut donc remercier l'éditeur de l'Année scientifique de n'avoir pas reculé devant les frais de cette belle planche coloriée.

Quelques gravures sur bois sont aussi disséminées dans l'intérieur du texte. Une autre gravure sera de frontispice; elle représente le combat des deux navires cuirassés, le Monitor et le Merrimac, et se rapporte au morceau le plus remarquable, selon nous, de tout le volume: les bâtiments curvassés.

Tel est le contenu du septième volume de l'Année scientifique, qui va certainement ajouter à la popularité, comme à l'utilité réelle de cette publication.

Ajoutons, en terminant, que la librairie Hachette est au moment de faire paraître une seconde édition de l'ouvrage de M. Louis Figuier, *la Terre avant le déluge*, qui a tant excité, il y a un mois, la curiosité du public français (1). Personne n'ignore combien il est grand et universel, au mois de décembre dernier, le succès de ce beau livre, qui est venu nous révéler l'histoire des premiers temps de notre globe, et nous faire connaître l'organisation de ses monstrueux habitants. Toute l'édition de *la Terre avant le déluge* fut enlevée en quelques semaines. La seconde édition a paru le 15 février. Elle a été revue par l'auteur, et a reçu quelques planches nouvelles, entre autres une vue représentant le Télésoaure et l'Hyléosaure, énormes crocodiles de l'ancien monde. *La Terre avant le déluge*, dont nous avons rendu compte dans ce journal, va donc recommencer la carrière du brillant succès littéraire qui a accueilli sa première édition.

(1) *La Terre avant le déluge*. 1 vol. grand in-8o, édition de luxe, contenant 25 vues idéales de paysages de l'ancien monde, dessinées par Riou; 310 autres figures et 7 cartes géologiques coloriées.

Sur leur voyage scientifique, M. Barry et le célèbre docteur Livingstone ont fait l'importante découverte de la Revolscière, délicieux aliment éminemment réparateur, qui a opéré 58,000 guérisons sans médecine et sans purger. Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus éprouvés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdisse-

ment, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituité, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardes, éruptions, catarrhes, hysterie, névralgie, vice du sang, la fièvre blanche, les pâles couleurs, hydrocéphale, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extrits de 58,000 guérisons. — N° 52,081: M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite; — N° 58,604: M. Dédé, 13, rue Duvivier, Paris, d'une maladie inflammatoire qui avait résisté à tout traitement médical; — N° 50,416: M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie) avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées; — N° 68,842: Mme Marie Josy, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées; — N° 57,916: « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en bissen usage. — Chevillon, officier de santé. »

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, A PARIS.
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., (franco), 32 fr. Qualité double, 1/2 kil., 8 fr.; 5 kil., (franco) 58 fr. Contre bon de poste.

Dépot à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

— Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-Saint-Thomas* comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. — (Service spécial pour la Province). — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

DÉJEUNERS DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des Arabes de DELANGRENIER. Dépôts dans toutes les villes.

Chocolat purgatif de Desbrière

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'EAU DU DR OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

AMÉLIORATION, fortification et guérison des vues affaiblies, fatiguées et malades sans opération ni remèdes, par les Lunettes graduées de RAPHAEL et FISCHER, 100, rue de l'Impératrice, près Bellecour, à Lyon.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DE VERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION
EN UN SEUL LOT

D'IMMEUBLES

Situés à Pouilly-sous-Charlieu.

Adjudication au mardi quatorze avril 1863, de dix heures du matin à une heure du soir, en l'audience du Tribunal civil de Roanne, et par le juge M. Duvergier, juge.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Jean-Baptiste Bostmambrun, teneur de livres, demeurant à Roanne, agissant en qualité de syndic définitif de la faille de Jean-Claude Cuchère, ci-devant marchand, demeurant à Pouilly-sous-Charlieu, lequel a pour avoué M^e MARCHAND, demeurant à Roanne;

— Contre: 1^e le sieur Pierre Cuchère, facteur, demeurant à Pouilly-sous-Charlieu; 2^e François Vadon, tailleur d'habits, et, de lui autorisé, Françoise Cuchère, son épouse, demeurant à Vougy; 3^e Laurent Cuchère, employé de commerce, demeurant à Roanne; 4^e Jean-Claude Cuchère, ci-devant marchand, demeurant à Pouilly-sous-Charlieu, en sa qualité de tuteur de Benoîte et Marie Cuchère, mineures, nées de son mariage avec défunte Pierrette Moreau; et 5^e Jean Moreau, tailleur de pierres, demeurant à Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire), en sa qualité de subrogé-tuteur des mineures Benoîte et Marie Cuchère; tous les susnommés coûteux, ayant pour avoué M^e Auclair, demeurant à Roanne.

Cette vente est ordonnée par jugement contradictoire du Tribunal civil de Roanne, en date du trois mars mil huit cent soixante-trois.

**DESIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE.**

Article premier.

Un téménement d'immeubles, situé en la commune de Pouilly-sous-Charlieu, canton de Charlieu (Loire), occupé par le sieur Jean-Claude Cuchère, ayant une contenance d'environ vingt ares, et confiné: au nord-est, par le chemin tendant de la route de Charlieu au hameau des Cours et par les jardins, bâtiments et aînages de Deveaux, mur de clôture entre deux; au sud-est et au sud-ouest, par la rivière de Rajasse; au nord-ouest et à l'ouest, par la route de Charlieu.

Ce téménement comprend: 1^e un bâtiment dont le rez-de-chaussée sert de magasin. Deux des pièces de ce bâtiment sont la propriété du sieur Jacques Cuchère, propriétaire à Pouilly-sous-Charlieu, et ne feront pas partie de la vente;

2^e Un autre bâtiment dont le rez-de-chaussée sert d'auberge, séparé du précédent par un passage commun, au nord;

Et 3^e un jardin, au sud et à l'est des bâtiments, et dont une partie (le tiers environ) appartient à Jacques Cuchère et ne sera pas comprise dans la vente pas plus que la petite construction qu'il y a élevée.

Article deuxième.

Une terre, dite Varenne, située en ladite commune de Pouilly-sous-Charlieu, occupant une superficie d'environ vingt-six ares, confiné: à l'est, par terre à Bonneton; au midi, par terre à Dard; à l'ouest, par pré à Pétel; et au nord, par terre à Lapillon.

Article troisième.

Le septième indivis d'un pré situé aussi en la commune de Pouilly-sous-Charlieu, lieu de Rajasse, ayant une superficie d'environ vingt-neuf ares, douze centiares, et confiné: à l'est, par pré à Pétel; au midi, par pré à Ginet; à l'ouest, par pré à la femme Cruzille; et au nord, par la rivière de Jarnosse.

Une petite partie des immeubles est échue à Jean-Claude Cuchère, lors du partage de la succession de son père; mais la plus grande partie a été acquise pendant son mariage avec défunte Pierrette Moreau.

Les immeubles dont la désignation précède seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2000 fr. et moyennant l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Roanne.

L'adjudication aura lieu le mardi quatorze avril mil huit cent soixante-trois, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Il ont été saisis à la requête de la compagnie d'assurances contre l'incendie dite *l'Urbaine*, dont le siège est à Paris, rue Lepelletier, numéro 8, poursuivis et diligencés de M. Simonet, son agent, à Roanne, sur le sieur Léon Robert, propriétaire, demeurant à Crozet, commune de Lapacaudière.

Mise à prix, 25 francs.

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.
SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement du Tribunal civil de Roanne, du dix-huit mars mil huit cent soixante-trois, enregistré et expédié;

Dame Clotilde Subrin, femme d'Etienne Colombe, sellier-carrossier, avec lequel elle demeure à Roanne;

A été séparée de biens d'avec le sieur Colombe, son mari.

Ce jugement a été rendu aussi contre le sieur Bostmambrun, teneur de livres, demeurant à Roanne, syndic de la faille dudit Colombe.

Me AUCLAIR, avoué, a occupé pour la demanderesse.

Pour extrait conforme:

Sigé, M^e MARCHAND.

Enregistrement à Roanne, le vingt-cinq mars mil huit cent soixante-trois, fol. 47, c. 3. Reçu un franc; décime, vingt centimes.

CARTIER.

Etude de M^e SEURRE, avoué à Charolles.
VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience des criées du Tribunal de Montbrison, le samedi vingt-cinq avril mil huit cent soixante-trois

D'UNE PROPRIÉTÉ
DITE LE CHATEAU DE VÉMONT

<p

Il s'occupe depuis longtemps de feux d'artifice qu'il peut fournir pour fêtes publiques et particulières, Pensions, Mariages, Baptêmes, etc. à des prix modérés.

BLOUDEUP

TAPIROUER. EDIE VILLE.

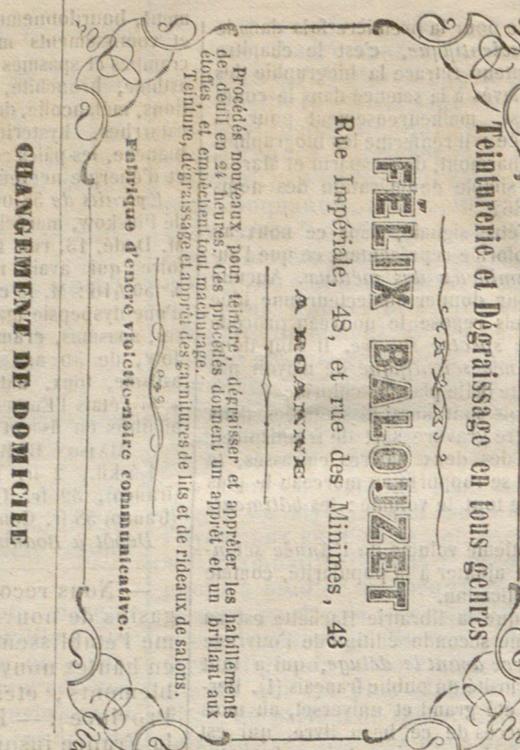
MATELLASSIER

Place d'Armes, au-dessus du café Joffrin, près la Mairie.

Rue des moulins à un franc.

Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.

4



CHANGEMENT DE DOMICILE

CLOUTERIE MÉCANIQUE BAISSE DE PRIX

Le sieur DOMAS, marchand de fer à Roanne, a l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'il vient de recevoir l'autorisation des usines dont il est le dépositaire de faire une baisse de prix, variant, suivant les articles, de 10 à 30 pour cent sur toute la

Clouterie Mécanique pour Chaussures.

La clouterie forgée reste dans les mêmes conditions que par le passé. Le sieur DOMAS fera connaître les nouveaux prix à ceux de ses clients qui lui en feront la demande.

PATES & FARINES

POUR POTAGES

MAISON GROULT JAC.

PRODUITS PRÉFÉRÉS.

Tapioca de Groult jeune.

Sagou de l'Inde.

Arrow-root Jamaïque.

Salep de Perse.

Orge d'Allemagne.

Cacao au tapioca.

Semoule, crème de riz.

Fécule purifiée.

Vermicelle, semoule et pâtes d'Italie.

Paris, 12, rue Sainte-Appoline, 3, passage des Panoramas.

Dépôts à Paris et dans toutes les villes de France.

VEUX LES NOMBREUSES CONTREFACONS

Exiger la marque de fabrique.

DÉPOT spécial des Véritables LIQUEURS DU PÈRE GARNIER DE LA GRANDE-CHARTREUSE chez M. Michaud, rue de la Paroisse, à Roanne

CHANGEMENT DE DOMICILE

FAISANT-BOCHARD

Prévient le public que son magasin de Chaussures, situé rue Impériale, 25, est transféré

Rue Neuve-des-Bourrassières, 25

Près la Sous-Préfecture.

Comme par le passé, il s'occupera de tout ce qui concerne la chaussure pour hommes et pour dames.

15 AVRIL TIRAGE. - VI

1000000
TIRAGE PUBLIC

la RAPIDITÉ du placement des Billets, l'AUTORITÉ SUPÉRIEURE
vient de RAPPROCHER le TIRAGE : il sera effectué MERCREDI 15 AVRIL
FRANCS à GAGNER pour 25 c.

NOUVELLE GRANDE LOTERIE (LOTERIE MONTAUBANAISE) — AVEC 25 c. ON PEUT GAGNER CENT MILLE FRANCS

Billets à 25 c. à Roanne et principales villes de France chez libraires, débitants de tabac, épiciers, etc.

CAPITAL UN MILLION. 275 EN ESPÈCES GROS GLOTS 100000 FR. — 10000 FR.

Avec un billet de 25 c. on participe à toutes les chances de gain de tous les lots, compris le gros lot de CENT MILLE francs.

(On manquera de billets avant le tirage.)

L'AUTORITÉ, à PARIS à L'HÔTEL-DE-VILLE

Expédition franche de port jusqu'à destination.

AU PETIT-SAIN-T-THOMAS

(Trousseaux
et
LAYETTES)

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

(Cachemires français
et
DE L'INDE)

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons *franco* et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie jusqu'à destination. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un Catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

MÉDAILLE UNIQUE A L'EXPOSITION DE LONDRES.

CÉLÈBRES JUPES-CAGES AMÉRICAINES

HAUTES NOUVEAUTÉS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ 1863, DITES À OÏELLETS, DIAMANT, ZÉPHIR ET EXPANSION. — Grâce, bon marché, légèreté, durée.

Exiger les timbres THOMSON et MILLIET, brevetés s. g. d. g.

LE CHOCOLAT DU PARA

EST LE CHOCOLAT PAR EXCELLENCE Il suffit de le goûter pour s'en assurer.

Renfermé dans d'élegants cartonnages qui le préservent de tout contact étranger, il conserve indéniablement son goût et son parfum : c'est une grande partie du bénéfice sacrifiée par le fabricant au profit du consommateur. — PRIX : 2 FR. LE 1/2 KIL. — AUX PÉRUVIENS, 15, RUE DE LA BANQUE, PARIS. — Dépôt à Roanne, chez M. PROST, drapier, place du Marché.

Roanne. — L'imprimeur Sauzon, un des gérants.

Vu pour légalisation de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,

Signature de l'imprimeur,